



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 Février 2026

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 15 Présents : 12 Procurations : 3

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 04 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame la Maire.

La séance a été ouverte à 20h40.

Présents

- Mesdames ABADIE, DELFINI, LACROIX, MARTELOZZO, RUBIO, SAVARD
- Messieurs BRISARD, CANDIARD, DASSIEU, HEINIGER, PERIN, RAGOT

Procurations

- Madame ROSTAN qui donne procuration à Monsieur HEINIGER
- Monsieur KLIMACEK qui donne procuration à Monsieur DASSIEU
- Monsieur SUEL qui donne procuration à Monsieur RAGOT

Absents

- Mesdames CAZENAVE, FRITZ
- Messieurs DAUBA, KLEIN-MEYER

Secrétaire de séance : Véronique DELFINI

1.Approbation du Procès-verbal du 29 décembre 2025

Madame la Maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente.

Pour	Contre		Abstent
15	0		0

2.Délibération : Approbation du programme de l'opération de la construction de la maison médicale

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la délibération du programme de l'opération de la construction de la maison médicale doit être antérieure à la délibération sur la maîtrise d'ouvrage déléguée, et propose donc d'approuver le programme de l'opération de la construction de la maison médicale et d'annuler et remplacer la délibération précédente.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

3.Délibération Maison médicale : contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée

Madame la Maire a rappelé le projet :

- 8 cabinets médicaux d'environ 20 m²
- 2 plateaux à usages paramédicaux ou médicaux type kinésithérapeutes et dentistes d'environ 100 m²
- Des espaces communs.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

4.Délibération tarif location médecin Dr Pascal BLET

Madame la Maire explique qu'à partir de janvier 2026 les médecins devront payer un loyer à la commune.

Madame la Maire propose un loyer de 100€ par mois pour le Docteur Blet qui est présent au cabinet un jour par semaine.

Les charges d'eau et d'électricité seront à la charge de la mairie parce qu'il y a un seul et unique compteur pour la salle des fêtes, l'église, l'ancienne mairie (et les écoles). Et les autres charges seront pour les médecins.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

5. Délibération tarif location médecin Dr Karim TOUNSI

Comme pour le Docteur Blet, Madame le Maire indique le Docteur Tounsi va devoir s'acquitter d'un loyer

Madame la Maire propose un loyer de 520€ par mois pour le Docteur Tounsi qui est présent au cabinet quatre jours par semaine.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 Février 2026

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 15 Présents : 12 Procurations : 3

6. Délibération subvention exceptionnelle Chemins de Saint Jacques pour pose Coquilles St Jacques

Madame la Maire explique que l'association des Chemins de Saint-Jacques et la sauvegarde du patrimoine a acheté des coquilles Saint-Jacques en laiton d'un kilogramme chacune.

Madame la Maire propose une subvention exceptionnelle à l'association à hauteur de 350€.

Pour	Contre	Abstentions
13	0	2

7. Délibération mise à disposition salle commune ALTEAL

Madame la Maire rappelle que la salle commune de la résidence intergénérationnelle est devenue communale. Elle a été équipée avec des tables, des chaises, une plaque de cuisson, un frigo...

La gestion quotidienne est à la charge de la commune et la gestion de la structure à la charge d'Alteal.

La salle est de 39 m². Elle est essentiellement pour les résidents.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

8. Délibération ALTEAL : demande garantie commune

Madame la Maire explique que c'est une garantie obligatoire que la commune doit assurer à hauteur de 10%. Les autres 90% sont assurés par le Département.

Cela concerne les logements sociaux construits par Altéal dans la résidence Aux moulins, chemin de l'Autan.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

9. Délibération pour frais de participation scolaire des autres communes 2025/2026

Madame la Maire informe que, comme chaque année, il faut délibérer pour les frais de participation scolaire des autres communes pour l'année 2025/2026 venant en classe à Pujaudran.

Il était de 974,33€ pour l'année 2024/2025.

Madame la Maire propose de suivre l'inflation 2025.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Février 2026

Conseillers municipaux en exercice: 19
Votants : 15 Présents : 12 Procurations : 3

Ce qui représenterait 982,18€.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

10. Délibération rapport d'activités 2024 de la CCGT

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

Fin de séance : 22h05

Le secrétaire de séance
Véronique DELFINI

Madame la Maire
Muriel ABADIE